

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER

---



## En bref...

### Adresses touchées

6350, rue de Terrebonne

### Investissements

Près de 300 000\$

### Calendrier

Du 5 juillet à la mi-octobre 2016

### Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h  
Travaux plus bruyants après 8 h.

### Entrepreneur

Maçonnerie ERM inc.

## Travaux de sécurisation des façades

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps:

- ▶ le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ les joints de brique seront refaits;
- ▶ certains balcons et leur garde-corps seront réparés;
- ▶ le scellant sera refait.

## Inconvénients

- ▶ Vous n'aurez pas accès à **votre balcon** pendant quelques semaines;
- ▶ Vous aurez un accès **limité à la cour arrière**, à cause de la présence de la machinerie;
- ▶ **Aucun climatiseur n'est permis** quand les ouvriers travaillent sur la façade sur laquelle donne votre logement. Donc,
  - ▶ vous devrez enlever votre climatiseur quand l'avis vous sera transmis;
  - ▶ vous devez fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement;
  - ▶ au besoin, l'entrepreneur pourra vous prêter un climatiseur portatif pendant les travaux sur votre façade. Communiquez avec votre agente de liaison pour connaître les modalités.

---

*Merci!* Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

## Avec vous



*C'est naturel*

### Rencontre d'information du 30 juin 2016 :

- ▶ À cette rencontre, **une vingtaine de locataires** étaient présents.
- ▶ Ils ont été informés des travaux à venir.

## À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

- ▶ enlever votre climatiseur, s'il est déjà installé. L'entrepreneur prêtera des climatiseurs portatifs aux locataires qui en font la demande, par phase de travaux. Communiquez avec votre agente de liaison pour connaître les modalités;
- ▶ préparer votre balcon (voir fiche en annexe);
- ▶ faire enlever votre antenne satellite pour la durée des travaux. Pour le rebranchement, vous pouvez être remboursé par l'OMHM. Gardez votre facture originale et communiquez avec votre agente de liaison.

**Surveillez les avis sur les écrans à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale

**Surveillez les avis sur la porte de votre logement** pour connaître la date des travaux sur votre balcon. L'entrepreneur vous informera **au moins** 48 heures à l'avance.



## Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Valeria Taranto**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine  
de Montréal



Société  
d'habitation  
Québec 



**L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)**

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

# Préparez-vous pour les travaux

## À vous d'agir — Rôle du locataire

### Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,  
prêt pour les travaux

